Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB40BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Commune de SAINT-PÉRAY
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHÔNE
CANTON DE GUILHERAND-GRANGES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Péray était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Frédéric GERLAND, Maire en exercice.

Etaient présents : Mme FORT-BRISQUET Stéphanie, M. LE GALL Matthieu, Mme CHARLES Sandrine, M. PEALAT Philippe, Mme VILLE LAM KAM Sandrine, M. BEAL Thomas, Mme MATHON-VOSSEY Nathalie, M. GIRAUD Florian, Mme STIPO Anne, M. GUERIN James, Mme MARQUET Stéphanie, M. HERAUD Jean-Philippe (départ de la séance à 19h15), Mme HART Céline. BRANCO Joël, Mme CORDOLA Anne, M. LAM KAM David, Mme DUPRE-RATEL Isabelle, M. RAMILLON Bernard, Mme ANTOINE Agnès, M. CATERIN-DARNAUD Axel, Mme DUFOUR Christiane, M. CHABOUD Stéphan, Mme MARTIN Sarah, M. DESMEDT Julien, Mme QUENTIN-NODIN Agnès, Mme CHARRIERE Rasha, Mme REBISCHUNG Flore.

Étaient absents excusés : Nicolas CHOUTET (procuration donnée à Agnès QUENTIN-NODIN) ; Jean-Philippe HERAUD (départ à 19h15) (procuration donnée à Matthieu LE GALL).

Secrétaire de séance : M. Matthieu LE GALL

OBJET : N°40-2026 : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Convocation faite le 7 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice	**29**
Nombre de présents	**28**
Nombre de pouvoirs	**1**
Nombre de votants	**25**

Monsieur le Maire et Stéphanie FORT-BRISQUET, Maire Adjoint en charge des finances exposent :

Le budget primitif a été voté le 29/01/2026 par anticipation respectivement pour :
Section de fonctionnement : 8 377 932 € ;
Section d'investissement : 3 285 920 €.

Au moment du vote, le Compte Financier Unique n'étant pas encore arrêté, les résultats et les restes à réaliser (RAR) n'ont pas été intégrées au BP 2026.

Par conséquent, vu la nécessité d'intégrer les RAR ainsi que les excédents et déficits, un budget supplémentaire vient compléter le budget primitif précédemment voté.

Pour rappel, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la commune. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB40BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Dans chacune d'elle, les recettes et les dépenses sont classées par chapitre. Cette note présente le Budget Supplémentaire 2026 par section et par chapitre.

Le Budget Primitif 2026 s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Opérations réelles			Opérations réelles		
011	Charges à caractère général	30 000,00 €	002	Excédent antérieur reporté	1 011 236,32 €
012	Charges de personnel	- €	013	Atténuations de charges	- €
014	Atténuations de produits	310 000,00 €	70	Produits des services	- €
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00 €	73	Impôts et taxes	- €
66	Charges financières	- €	731	Fiscalité locale	- €
67	Charges spécifiques	- €	74	Dotations, subventions	- €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	377 237,00 €	75	Autres produits de gestion courante	- €
			76	Produits financiers	- €
			77	Produits spécifiques	0,68 €
			78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €
	Sous-Total	727 237,00 €		Sous-Total	1 011 237,00 €
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
042	Opération d'ordre de transfert entre section	- €	042	Opération d'ordre de transfert entre section	- €
023	Virement à la section d'investissement	284 000,00 €	043	Opération d'ordre intérieur section	- €
	Sous-Total	284 000,00 €		Sous-Total	- €
	TOTAL	1 011 237,00 €		TOTAL	1 011 237,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Opérations réelles			Opérations réelles		
001	Déficit reporté	29 741,01 €	001	Excédent antérieur reporté	- €
100	CEP	5 811,00 €	104	Halte-Garderie	60 142,00 €
101	Cimetière	- €	121	Equipements sportifs	560 513,00 €
104	Halte-Garderie	90 000,00 €	10	Dotations, fonds divers	871 074,00 €
112	Espace Mialan	- €	13	Subventions d'investissement	115 000,00 €
121	Equipements sportifs	1 214 933,11 €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
122	Ecoles	7 825,46 €	024	Produits des cessions	- €
135	Tennis	- €			
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 000,00 €			
16	Emprunts et dettes	- €			
204	Subventions équipement versées	126 000,00 €			
21	Immobilisations corporelles	402 418,42 €			
	Sous-Total	1 890 729,00 €		Sous-Total	1 606 729,00 €
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
040	Transfert entre sections	- €	040	Transfert entre sections	- €
			021	Virement section fonctionnement	284 000,00 €
	Sous-Total	- €		Sous-Total	284 000,00 €
	TOTAL	1 890 729,00 €		TOTAL	1 890 729,00 €

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB40BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Le budget 2026 en globalité (BP + BS) s'équilibre donc à

Section de fonctionnement : 9 389 169 €

Section d'investissement : 5 176 649 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.2312-2, R.2221-25, R.2221-72-3° et R.2221-68 ;

VU le Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaire de l'exercice 2026 acté par délibération N°117-2025 du 11 décembre 2025,

VU l'approbation et le vote du budget principal par délibération N°02-2026 du 29 janvier 2026,

VU l'approbation du Compte Financier Unique 2025 par délibération N°34-2026 du 20 avril 2026,

VU l'approbation du Compte Financier Unique 2025 – affectation des résultats par délibération N°36-2026 du 20 avril 2026,

VU l'adoption de l'état des cessions et acquisitions 2025 par délibération N°38-2026 du 20 avril 2026,

VU l'adoption des taux communaux 2026 par délibération N°01-2026 du 29 janvier 2026,

VU l'adoption du tableau des effectifs 2026 par délibération N°32-2026 du 30 mars 2026,

VU l'avis de la commission Administration Générale – Finances – Ressources Humaines, réunie le 13 avril 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget supplémentaire pour l'année 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour et 4 abstentions (Agnès QUENTIN-NODIN, Rasha CHARRIERE, Nicolas CHOUTET, Flore REBISCHUNG) décide :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2026 susvisé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Frédéric GERLAND

Maire de Saint-Péray

VILLE DE SAINT-PÉRAY 07130 ★ SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ★

Matthieu LE GALL

Secrétaire de séance